



Département de l'Eure
MAIRIE DE LA HAYE MALHERBE

Téléphone 02.32.50.61.30

mairie@lahayemalherbe.fr

Site internet : www.lahayemalherbe.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu
de la réunion du Lundi 26 Février 2024

🌀🌀🌀
Affichage

Etabli en application des articles L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur



Séance du Lundi 26 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le Lundi 26 Février 2024 à dix-huit heures trente minutes.

Le conseil municipal légalement convoqué, *le Mardi 20 Février 2024*, s'est réuni à la Mairie, **cette séance est ouverte au public**, dans le respect des mesures barrières et des règles de distanciation sociale sous la présidence de Monsieur Serge MARAIS, Maire.

Monsieur Le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Etaient présents : MARAIS Serge, LOUET Eric, BRÉANT Amélia, HACVILLE José, ANGOT Marc, BARON Christel, Béatrice CORMON, HEUDEBOURG Lynda, LABORDE Jean-François, LAUDREL Jean-Yves, LETELLIER Hervé, POULIQUEN Jean-Pierre, SEYMOUR Jean-Marc

Absents excusés : POMARD Nathalie donne pouvoir à Serge MARAIS, HEURTEAU Mickaël donne pouvoir à Eric LOUET

Christel BARON a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du Lundi 08 Janvier 2024. Le Conseil Municipal approuve.

Monsieur Le Maire donne la lecture de l'ordre du jour.



Délibération n° 2024 – 02/26-0004

Rapporteur : Serge MARAIS

Adhésion au contrat groupé frais de santé MUTAME & PLUS

Le Maire expose :

- Que la commune souhaite adhérer à la convention de participation 2023-2028 souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « santé », à destination des agents qui en auront exprimé le souhait, en application :

- Des articles L 452-42 et L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique
- Du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- De l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
- Du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

➤Que les modalités de participation financière, décidées en conseil le 26 Février 2024 sont les suivantes :
15 euros mensuel quel que soit le traitement de l'agent et son temps de travail

Mr LOUET rappelle que la cotisation est retenue sur le salaire de chaque agent inscrit au contrat

Mr HACVILLE demande si tous les agents devront adhérer, combien sont intéressés ?

Monsieur le Maire répond que 4 agents adhéreront dès la mise en place + 1 agent envisagerait une inscription au 01/01/2025

Mr LETELLIER demande si la participation de 15 € par agent est prévu au budget

Monsieur le Maire répond positivement mais se fera confirmer par l'agent en charge du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

○**D'adhérer** à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet santé dont l'attributaire est la Mutame et Plus et ce aux conditions suivantes :

○Date d'effet : **En cas d'adhésion avant le 20 du mois, celle-ci sera effective au 1^{er} du mois suivant. En cas d'adhésion entre le 20 et 31 du mois, l'adhésion sera effective à M+2. Date de fin du contrat fixée au 31 décembre 2028).** Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2029.

○Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

○Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Contractuels

○**D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion de la présente convention de participation.

Délibération n° 2024 – 02/26-0005

Rapporteur : Serge MARAIS

Participation financière à la cotisation MUTAME & PLUS

Le Maire rappelle :

- Que la commune a, par la délibération du 26 Février 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture santé, à destination des agents qui en auront exprimé le souhait.
- Que la participation est versée sous forme d'un montant unitaire par agent et vient en déduction de la cotisation due par l'agent

La participation de l'employeur peut être modulée en fonction :

- Du nombre d'ayant droit de l'agent
- De la situation familiale

Le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

➤ **De fixer le montant de la participation financière :**

La collectivité propose aux membres du conseil de fixer le montant de la participation financière pour la **santé** (mutuelle) dans les conditions suivantes :

Participation employeur pour la mutuelle santé :

-Du 01/04/2024 au 31/12/2025 : 15 euros

-A compter du 01/01/2026 au 31/12/2028 : 15 euros

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure aux coûts réels de la cotisation.

➤ **De verser la participation financière** (*Attention aucun agent ne peut être exclu*) aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité, qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du cdg²⁷.

➤ **D'autoriser Monsieur Le Maire** à procéder à toutes formalités afférentes

Délibération n° 2024 – 02/26-0006

Rapporteur : Serge MARAIS

Création d'une commission ouverte éducation-jeunesse

Monsieur le Maire propose de mettre en place une commission ouverte pour les jeunes souvent oubliés. Avec le drame que nous avons connu en 2023, il nous est important de prendre conscience de ne pas laisser notre jeunesse sans échange avec la mairie.

Tout projet ou action seront passés à la commission ouverte EDUCATION/JEUNESSE.

BUTS :

- Elle aura pour but de lancer des thématiques, réfléchir aux actions qui seront portées, participer à la vie de la commune.
- De garder toujours contact avec les ados qui partent au collège.

Mme Nathalie POMARD se propose pour d'être vice-présidente de la commission.

Membres : JM SEYMOUR, B CORMON

Mr LOUET demande si cela signifie que cette commission serait ouverte aux personnes extérieures (adultes et jeunes)

Monsieur le Maire acquiesce et rajoute qu'il souhaite que les jeunes soient épaulés même lorsqu'ils partent au collège.

Mr LOUET demande si un temps de réflexion est prévu.

Monsieur le Maire répond que toute personne peut se manifester peu importe le moment.

Les administrés, de tout âge, qui souhaitent participer à cette commission peuvent présenter leur candidature en mairie.

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Valide** la création de la commission ouverte éducation jeunesse,
- **Désigne** Nathalie POMARD en tant que vice-présidente
- **Désigne** Jean-Marc SEYMOUR, Béatrice CORMON en tant que membres de la commission

Point des membres des commissions communautaires

Ce point ne donnera pas lieu à une délibération.

Comme cela a été évoqué lors de la dernière réunion de Conseil Municipal du 08 Janvier 2024, Monsieur le Maire souhaiterait que les membres du Conseil Municipal se positionnent pour participer aux commissions communautaires.

Pour rappel :

Nom de la Commission communautaire	Membres de La Haye Malherbe
Transition numérique	LETELLIER Hervé
Attractivité culturelle Accès à la culture	LOUET Éric,
Transitions durables Plan climat air énergie territorial Economie sociale et solidaire Economie circulaire	LOUET Éric, LABORDE-PADIE Jean-François
Politique de la ville Gens du voyage	ANGOT Marc
Parcours résidentiels	MARAIS Serge, LOUET Éric, LABORDE-PADIE Jean-François
Finances	MARAIS Serge, LETELLIER Hervé
Action économique Emploi / Formation Industrie et Logistique	MARAIS Serge, POULIQUEN Jean-Pierre, LABORDE-PADIE Jean-François
Rayonnement touristique Evènementiel	HEURTEAU Mickaël LABORDE-PADIE Jean-François
Santé / Télémédecine	MARAIS Serge, HEURTEAU Mickaël
Aménagement du territoire, PLUI / axe Seine Monde rural, valorisation du patrimoine	MARAIS Serge, LOUET Éric, LABORDE-PADIE Jean-François LAUDREL Jean-Yves, LETELLIER Hervé
Nouvelles filières de recyclage et propreté Bâtiments communautaires (déchetterie)	CORMON Béatrice, LAUDREL Jean-Yves, LETELLIER Hervé
Cycle de l'eau (eau et assainissement)	MARAIS Serge, HEURTEAU Mickaël HACVILLE José, LABORDE-PADIE Jean-François LAUDREL Jean-Yves, LETELLIER Hervé
Coopérations Internationales	POULIQUEN Jean-Pierre,

Services à la personne, petite enfance, jeunesse Centre Intercommunal d'Action Sociale	BRÉANT Amélia, BARON Christel, CORMON Béatrice,
Mobilités : Réseau de transport Voieries mobilités douces	HEURTEAU Mickaël, LABORDE-PADIE Jean-François LETELLIER Hervé, POMARD Nathalie
Attractivité commerciale et rénovation des centres bourgs Commerce / artisanat	MARAIS Serge, POULIQUEN Jean-Pierre ANGOT Marc, CORMON Béatrice, HACVILLE José, LABORDE-PADIE Jean-François

Monsieur le Maire indique que les membres du Conseil Municipal peuvent participer aux réunions même sans voter. Il indique qu'il n'y a pas de réunion régulière mais qu'il serait important que la commune soit représentée dans chaque commission de l'agglomération.

Délibération n° 2024 – 02/26-0007

Rapporteur : Serge MARAIS

Demande Fonds de concours Travaux chauffage logement

Monsieur le Maire expose que le logement Place de la Mairie étant mal chauffé, il a fallu faire intervenir une entreprise rapidement pour remplacer le mode de chauffage défectueux.

Le devis transmis par la société POINT SERVICE s'élève à 12 229,49 € TTC

Dans la continuité de ce projet, il est nécessaire de faire une demande de fonds de concours pour pallier au financement du projet :

Montant H.T : 10 191,24 € H.T
FDC demandé : 5 095 € (50%)
Montant T.T.C : 12 229,49 € T.T.C
Reste à charge pour la commune : 7 134,49 € TTC

Monsieur le Maire s'est entretenu avec la locataire lors d'un rendez-vous en mairie, cette dernière s'est plainte d'avoir froid dans son logement et que sa consommation de gaz était trop importante.

Mr HACVILLE présente le système de la pompe à chaleur Air/Eau. Ce système puise les calories de l'air, la pompe à chaleur réinjecte l'énergie dans le circuit de chauffage et d'eau chaude.

Monsieur le Maire rappelle que les frais étaient budgétisés à hauteur de 29 000 € en 2023 et les travaux n'avaient pas pu être faits.

Mr POULIQUEN demande si le système est prévu pour l'eau chaude aussi

Monsieur le Maire répond que le chauffe-eau a été maintenu.

MR LABORDE déplore le fait de délibérer sur ce point avant le vote du budget.

Monsieur le Maire répond qu'il s'est renseigné auprès des agents de la CASE, il n'y a pas de souci pour demander le fonds de concours

Mr LETELLIER rajoute qu'il faudrait une délibération pour la demande de travaux, une délibération pour la demande de fonds de concours

Monsieur le Maire répond que nous ne pouvons pas laisser nos locataires sans chauffage et qu'il faut être réactif.

Mme CORMON demande où se situe la société

Mr HACVILLE répond que c'est une entreprise du département et qui a déjà travaillé avec plusieurs collectivités

Mr LOUET demande si la bombonne sera maintenue ?

Monsieur le Maire confirme qu'elle sera retirée ultérieurement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'opération
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant

Délibération n° 2024 – 02/26-0008

Rapporteur : Eric LOUET

Programmation de travaux de la défense incendie et demande de subventions

Ce point annule et remplace les délibérations n° 2023-11/20/0068 du 20/11/2023 et n° 2024-01/08/0003 du 08/01/2024. Les services instructeurs ont demandé de rectifier les décisions en rajoutant le plan de financement du projet.

Afin d'améliorer la sécurité de la commune contre les risques d'incendie, la collectivité de La Haye-Malherbe souhaite engager un programme triennal d'installations et de changements de PEI et PENA à partir de 2024.

Ce programme prévoit :

- L'installation de 12 nouveaux PEI (point d'eau incendie)
- L'installation de 1 PENA (point d'eau naturel ou artificiel)
- Le changement de 2 PEI (point d'eau incendie)

1 / Installation de 12 nouveaux PEI

A l'exception de 2 PEI situés Rue du Carbonnier pour lesquels les raccordements ont déjà été prévus par la SADE lors du dernier changement de canalisation, l'installation des dix autres PEI prévoit aussi leur raccordement, ainsi que des arceaux de sécurité (12 devis Veolia).

Pour certains PEI, les canalisations actuelles ayant des petits diamètres de 60 ou 80 mm, les poteaux auront un débit inférieur à 30 M3/H. Le programme débutera donc par l'installation des PEI sur les canalisations de 100 mm.

Parallèlement, la collectivité engagera dès cette fin d'année une étude sur son réseau de canalisations avec l'aide des services de l'Agglomération Seine-Eure, afin d'envisager le remplacement de certaines canalisations et de poursuivre au cours des deux années suivantes le programme d'installation des poteaux sur des canalisations adaptées.

2 / Installation de 1 PENA

La collectivité souhaiterait également bénéficier des offres de mise à disposition d'une bache souple du Département de l'Eure, afin qu'elle soit installée au lieu-dit Les Hoquettes. L'installation et son raccordement à un poteau seront également confiés à Veolia (devis n° 08-247004)

3 / Changement de 2 PEI

Le changement de deux PEI existants sera confié à Team Meca (devis n° 100098208)

Travaux de renforcement de canalisation

Afin d'obtenir le débit suffisant au niveau de plusieurs poteaux incendie, il est nécessaire de renforcer le diamètre des canalisations.

Pour cela, l'Agglomération Seine Eure a effectué une étude sur plusieurs canalisations et a fourni des devis précisant le coût à la charge de la commune du renforcement des canalisations.

Ce coût est estimé à **80 832.40 € HT**. Il est proposé de programmer cette dépense sur 3 ans comme cela a été fait pour l'installation des poteaux incendie déjà délibérée le 20 Novembre 2023 et de déposer une demande de subvention D E T R et de fonds de concours auprès de l'Agglomération Seine Eure.

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Installation de 12 poteaux incendie + raccordement (devis Véolia)	57 289,51 €	Commune de La Haye-Malherbe	35 088,45 €	20%
Installation de 1 poteau incendie + raccordement + installation Bâche (Devis Véolia n°8-247004)	29 401,02 €	Conseil départemental	33 113,45 €	18,87%
Remplacement de 2 poteaux incendie (Devis Team Meca n°100098208)	7 919,30 €	DETR	61 404,78 €	35%
Renforcement de canalisations pour DECI (Devis accord-cadre par Agglo. Seine-Eure)	80 832,40 €	Agglo. Seine-Eure	45 835,55 €	26,13%
TOTAL	175 442,23 €		175 442,23 €	100%

Pas de question sur le plan de financement

Mr LOUET rappelle que Le Conseil Départemental a déjà notifié la subvention accordée mais que le service instructeur de la DETR demande que le plan de financement soit indiqué dans la délibération.

Il rappelle aussi que la totalité des travaux sera budgétisée sur 2024 mais que le programme sera divisé en trois années de dépenses.

Mr LABORDE demande si la mairie un retour de VEOLIA, ils seraient passés dans la commune.

Mr LOUET demande s'ils sont venus avant ou après la réunion de travaux, avec les contrôles des canalisations demandés, les travaux pourront être adaptés, même aux alentours de travaux prévus pour le restaurant scolaire.

Mr LAUDREL demande à quoi sert la borne de puisage dans son secteur.

Mr LABORDE demande si la bâche de 120 m³ qui a été imposée est toujours maintenue rue de Louviers, le projet initial de l'administré avait été retoqué.

Mr LOUET indique que le projet a été modifié depuis, le propriétaire a fait les demandes terrain par terrain

Mr LETELLIER rappelle que le foyer de l'Armée du salut était dans la même situation.

Mr LOUET et Monsieur le Maire confirme qu'effectivement au fur et à mesure de l'avancement des dossiers, la défense incendie a été acceptée.

Mr LOUET indique que les changements des instructeurs à l'agglomération n'ont peut-être pas permis un suivi scrupuleux des historiques.

Mr LABORDE aimerait se faire confirmer que le projet est fiable, éventuellement avec la pose d'un poteau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

-DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2024

-APPROUVE les devis présentés

-AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions afin de financer les travaux (DETR, DSIL, Département, fonds de Concours Communauté d'Agglomération Seine-Eure)

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux

QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

Rappel pour les membres du Conseil Municipal : Elections Européennes le 09 Juin 2024 (tableau à compléter pour l'organisation)

↳ Rapporteur : Serge MARAIS

Monsieur le Maire informe que des Ateliers numériques animés par un agent de l'Agglomération sont prévus le mardi après-midi. Pour l'instant 5 personnes dont une personne de Terres de Bord seraient intéressées. Il informe que c'est un service gratuit, reste à définir le lieu (à la mairie, à la bibliothèque ou à la salle E. LENOBLE) et la date de mise en route.

↳ Rapporteur : Jean-Marc SEYMOUR

Mr SEYMOUR expose que Monsieur le Maire a souhaité désigner une personne référente pour le temps Périscolaire pour pallier à certaines problématiques rencontrées par les agents municipaux, à ce jour, 6 familles ont été reçues depuis le mois de Novembre 2023

La procédure a été modifiée pour recevoir les parents dont les enfants auraient mal agi durant les plages du temps périscolaire. Ces derniers sont reçus en mairie avec ou sans les enfants, cela évite aux agents de gérer certaines situations directement.

Mr SEYMOUR a rappelé les compétences de chacun avec les enseignants, suivants les plages horaires du périscolaire.

En parallèle, les agents sont invités en réunion à chaque vacance pour faire le point des soucis survenus sur chaque période.

Monsieur le Maire constate que les réunions des parents d'élèves sont plus constructives car moins polluées par des situations problématiques qui sont réglées au fur et à mesure qu'elles surviennent.

Le but est de protéger les agents, et qu'ils se sentent soutenus par l'équipe municipal

↳ Rapporteur : Jean-Marc SEYMOUR

Mr SEYMOUR déplore les remarques de Mr Jean François Laborde concernant les publications de photos sur le site internet.

Il est demandé aux membres de faire attention aux photos prises et au besoin, il se propose de faire les affiches à publier directement. Il faut d'ailleurs sélectionner les publications de la commune.

Monsieur le Maire le rejoint sur ce point et que pour les publications de l'extérieur, il est possible de publier sur Maires et Citoyens concernant des activités sur les communes limitrophes mais pas sur le site qui serait pollué par l'information.

Mr LABORDE demande si l'on peut solliciter l'autorisation à TERRES DE BORD d'utiliser leur article sur les clôtures et le gonflement d'argiles pour les rajouter sur notre site.

↳ Rapporteur : Jean-François LABORDE

Mr LABORDE relance le sujet du plan de sauvegarde communale
Monsieur le Maire répond qu'une réunion sera organisée prochainement.

Organisation de réunions

-Mr HACVILLE va organiser prochainement une réunion pour annoncer les travaux envisagés à budgétiser pour l'année 2024

-Mr LOUET informe que la réunion de finances pour la partie investissement du budget 2024 sera le 12 Mars 2024.

-Mr LOUET demande à Monsieur le Maire s'il a participé à la réunion concernant l'épicerie solidaire de TERRES DE BORD.

Monsieur le Maire a bien participé à la réunion avec Mme CORMON. L'association « Bouge ton coq » demande aux adhérents une participation financière et de se rendre disponible 2 heures, l'épicerie se situe dans l'ancienne mairie de Tostes, Monsieur le Maire s'inquiète du tort que cela pourrait procurer pour l'épicerie de la commune.

Mme CORMON rebondit sur le fait que le principe n'était de proposer que des produits locaux mais qu'il y aurait une réflexion pour étendre l'achalandage des produits.

Monsieur le Maire rajoute que l'épicerie ne serait pas ouverte tous les jours.

Mme CORMON dit il faut être vigilant sur le fait de ne pas défavoriser nos commerçants.

Monsieur le Maire soumet que Le petit panier pourrait être fournisseur, qui eux-mêmes ont adhéré à Achetons local »

Mme CORMON indique que des travaux sont prévus pour une ouverture dans 3 mois

↳ Rapporteur : Amélia BRÉANT

Mme BRÉANT demande si le service « Voirie » de l'agglomération a répondu pour gérer le problème des trous en formation rue du Carbonnier.

Mr HACVILLE relance régulièrement sur le sujet et les agents ne répondent pas précisément aux demandes, les membres de la CASE doivent rencontrer des sociétés pour faire des études de marché, il a demandé si quelque chose était envisageable courant du 1^{er} semestre 2024, rien n'est sûr. On ressent un manque de sérieux de la part du service Voirie. (on peut rajouter Place de la malice La Vallée, Place de la Mairie devant le fleuriste, rue du carbonnier, etc)

Mr HACVILLE propose de faire un courrier à la présidence pour mettre leur responsabilité en cause.

Mr LOUET se demande s'ils attendent d'avoir plusieurs demandes pour intervenir.

↳ Rapporteur : Serge MARAIS

Pour les travaux d'enfouissement, Monsieur le Maire a fait une déclaration de satisfaction par rapport aux travaux effectués sur la place de la mairie, les délais ont été maintenus. Les ouvriers en place étaient sympathiques et ont répondu à certaines demandes annexes.

Monsieur le Maire reconnaît que certains trottoirs ne sont pas tous en bon état, il faut prévoir ces travaux judicieusement.

Publics :

-Question concernant le secteur de la gare, à qui appartient le terrain de la gare ?

Monsieur le Maire répond qu'une partie appartient à la commune et une autre au département.

Mr HACVILLE reconnaît que les manœuvres de certains véhicules n'arrangent pas l'état de la voirie.

Mr LETELLIER se demande si tous les travaux ne seraient pas à la charge de la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il faudrait prévoir un aménagement.

Mr LETELLEIR indique que l'entreprise GODARD avait proposé au département de céder une partie de leur parcelle pour agrandir la voirie.

Monsieur le Maire informe que la norme pour la largeur des trottoirs a changé (1.40 m de large)

Mme BRÉANT rappelle que plusieurs passages piétons avaient été créés vu l'étroitesse ou l'inexistence des trottoirs rue du Carbonnier pour favoriser la circulation à pied.

-Problèmes Rue des Tuileries

- Les poubelles ne sont pas rentrées régulièrement, notamment, dans cette rue
- Un véhicule est stationné, ne bouge pas, Volkswagen noire restée stationnée depuis plus d'un an.
Monsieur le Maire va faire appel à la gendarmerie pour faire enlever le véhicule.

-Mr HACVILLE rappelle que 5 canisacs (déjections canines) et cendriers, il faudrait refaire un point des emplacements, faire attention à certaines règlementations par exemple interdiction de ne plus fumer autour des écoles.

Mme CORMON répond que les emplacements avaient déjà été discutés et décidés.

-Question concernant les panneaux de direction effacés.

Mr HACVILLE relance régulièrement les services du Département ont la liste mais toujours en attente.

Fin de la séance à 20h30

~~~~~

Le Maire,

Serge MARAIS

